



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Peinture de fond à la poudre de zinc (F)
Code-Nr. 150000

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Liquides Techniques

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10

N; R50/53

R67

Phrases R

10

Inflammable.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

10

Inflammable.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

2

Conserver hors de la portée des enfants.

25

Éviter le contact avec les yeux.

29/56

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

3. Composition/informations sur les composants

Description

anticorrosif

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
7440-66-6	231-175-3	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	25 - 50	N R50-53
1330-20-7	215-535-7	xylène	2,5 - 10	R10; Xn R20/21; Xi R38
64742-82-1	265-185-4	naphta à large intervalle de distillation (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	<= 2,5	Xn R65; R66-67; R10; N R51/53
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	10 - 24	Xn, N ,R 10-37-51/53-65-66-67
1305-78-8	215-138-9	oxyde de calcium	<= 2,5	Xi R41

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
sable

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	Xylènes (tous isomères)	8 heures	435	100	-
		Court terme	650	150	
1305-78-8	Calcium (oxyde de)	8 heures	2	-	-
		Court terme	-	-	

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1330-20-7	xylène, isomeres mixtes, purs	8 heures	221	50	peau
		Court terme	442	100	

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.



9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide	Couleur gris argent	Odeur de solvant
------------------------	-------------------------------	----------------------------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	137 °C				
Point d'éclair	30 °C				
Température d'inflammation	450 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	0,7 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	7,5 Vol-%				
Pression de vapeur	5 hPa	20 °C			
Densité	1,8 - 2,19 g/cm ³				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Viscosité (durée d'écoulement)	60 - 80 s			4 DIN 53211	

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			



Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets

08 01 11*

Nom du déchet

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), Dispositions spéciales 640E, Code de classification: F1

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1263 PAINT (ZINC POWDER), 3, III, MARINE POLLUTANT

Transport as limited quantities according to 3.4 IMDG Code is possible.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1263 Paint ()), 3, III

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 38 Irritant pour la peau.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Peinture de fond à la poudre de zinc (F)

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.